



NOTE D'INFORMATION N°04 OCTOBRE 2017

18/10/17

1/8 FINALE H2028
FLEURET DAMES ET FLEURET HOMMES
DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2017

M15 HOMMES Individuel
Inscriptions : 9h00 - Scratch : 9h15

M15 DAMES Individuel
Inscriptions : 11h00 - Scratch : 11h15

Gymnase Danton - 12 allée Danton Danton
LIVRY-GARGAN (93160)

Inscription : 10 Euros

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le **jeudi 16 novembre à 23h59.**

✓ Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission marie-christine.beraldin@leac-escrime.fr (avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.**

✓ Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.